Séance du 16/09/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : *Une ville animée, une ville aimée.*
Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Délibération n° : 353
Dossier : 190852

Direction en charge : Communication et marketing territorial
Objet : Fêtes de fin d'année 2019 - Convention de partenariat avec Radio Scoop - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 06/09/2019
Compte rendu affiché le : 17/09/2019
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (présente jusqu'à la question n°45 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE (présent jusqu'à la question n°83 du projet de l'ordre du jour), Mme Raphaëlle JEANSON (présente jusqu'à la question n°83 du projet de l'ordre du jour), M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Lionel SAUGUES (présent jusqu'à la question n°78 du projet de l'ordre du jour), M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI

Absents-Excusés :
M. Alain SCHNEIDER (pouvoir à Mme Fabienne PERRIN) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir à Mme Lacour jusqu'à la question n°81 du projet de l'ordre du jour, puis présence de Mme Montagnier à compter de la question n°82 du projet de l'ordre du jour) M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

Absents :
Mme Stéphanie MOREAU

VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 16/09/2019

Politique : *Une ville animée, une ville aimée.*
Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Délibération n° : 353
Dossier : 190852

Direction en charge : Communication et marketing territorial
Objet : Fêtes de fin d'année 2019 - Convention de partenariat avec Radio Scoop - Approbation.

□ Rappel et Références :
Pendant la période des fêtes de fin d'année, la Ville de Saint-Étienne programme des animations réparties du 23 novembre 2019 au 5 janvier 2020, pour tous les âges :
- Festivités de la Sainte Barbe,
- Le Téléthon,
- La course nocturne City Run,
- Le marché de Noël et la grande roue Place de l'Hôtel de Ville,
- Les animations des places Jean Jaurès et Dorian.

□ Motivation et Opportunité :
La présente convention a pour objet de fixer les conditions et modalités du partenariat établi pour les fêtes de fin d'année 2019 entre Radio Scoop et la Ville de Saint-Étienne, organisatrice de l'événement.

□ Contenu :
La Ville de Saint-Étienne, s'engage à :
- conférer à la radio Radio Scoop, la qualité de partenaire média radio officiel de l'événement 2019,
- mettre à disposition de Radio Scoop un samedi de décembre (à déterminer) un espace sur le domaine public sur l'une des places centrales de la ville, afin de lui permettre d'y installer le dispositif d'animation,
- pendant toute la durée de l'événement des fêtes de fin d'année : offrir une surface de visibilité permanente autour de la patinoire place Jean Jaurès (présence du logo de la radio sur les supports de communication, positionnement de supports de communication par la radio),
- le temps de la journée animée par le partenaire (place à définir par la Ville de Saint-Étienne) : permettre au partenaire d'utiliser ses propres outils et documents de communication sur l'espace de présentation qui lui est mis à disposition : tentes, banderoles, kakémonos, oriflammes, flyers, dépliants, goodies... et permettre au partenaire de remettre en guise de dotations, des objets à ses couleurs aux visiteurs,
- faciliter l'ensemble des échanges entre le partenaire et la Ville organisatrice,
- valoriser ce partenariat sur ses supports de communication par la présence du logo du partenaire en noir et blanc (charte VSE) sur tous les supports produits par la Ville de Saint-Etienne.

Radio Scoop s'engage à :
- fournir plusieurs bandes-son dans l'esprit de Noël pour la place Jean-Jaurès à diffuser durant la totalité de la manifestation et pendant les heures d'ouverture des animations et à prendre en charge le montant des droits Sacem et SPRE,
- assurer l'animation d'une place centrale un samedi de décembre,
- remettre aux visiteurs de la manifestation des objets publicitaires aux couleurs de la Ville de Saint-Étienne et éventuellement aux couleurs de la radio,
- laisser l'espace alloué propre, sans déchet ni signalétique temporaire,
- promouvoir l'événement auparavant via les ondes, ses supports digitaux et des opérations de street marketing,
- réaliser des Spots publicitaires en lien avec la Direction Communication et Marketing territorial de la Ville de Saint-Étienne,
- réaliser une communication digitale,
- réaliser deux opérations de street marketing.

Le partenariat entre Radio Scoop et la Ville de Saint-Etienne ne donne pas lieu à des transactions financières.

□ Maîtrise d'ouvrage :
Ville de Saint-Etienne

□ Point Financier :

o Coût total investissement TTC : dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention à intervenir avec Radio Scoop pour les fêtes de fin d'année 2019,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention, ainsi que les documents y afférents, dont un exemplaire restera joint au dossier.

Décision : Proposition adoptée **Résultat du vote :** 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	**Imputation budgétaire**
	Pour Extrait, **Le Maire,** **Gaël PERDRIAU**